

MIRAMAS, VILLE VERTE ET DURABLE

Repenser la ville avec ses habitants pour améliorer leur cadre de vie. Favoriser voies piétonnes et cyclables. Préserver les terres naturelles et agricoles communales grâce au [Plan Local d'Urbanisme](#) révisé en 2017. Miramas revendique une vision globale du développement durable : essor urbain, gestion raisonnée des espaces verts et respect de la biodiversité, sont tous prioritaires.

ESPACES URBAINS MODERNISÉS, TERRES NATURELLES PROTÉGÉES

Miramas, commune naturellement verte de 25,7 km² dont :

- 65% de surface naturelle et agricole ;
- 31% d'espace urbain.

Une opération de rénovation urbaine exemplaire : privilégier l'écologie urbaine

Miramas bénéficie depuis 2008 d'une opération de rénovation urbaine financée par l'ANRU. Les transformations importantes du quartier de la Maille 2 sont exemplaires entraînant une labellisation « éco-quartier » : santé des habitants, corridors écologiques, trames vertes et bleues, modes de déplacement actifs, végétalisation et circulation d'eau, recherche sur les essences végétales, label BBC, jardins partagés favorisant le lien social, etc.

Rénovation et concertation, la « méthode Miramas »

En 2018, la rénovation urbaine se poursuit avec le quartier de la Maille 1 et son parc « La Carraire », selon une méthode éprouvée à Miramas : avec [les conseils citoyens](#) et [les conseils de quartiers](#), la consultation des habitants permet de mieux répondre aux besoins.

L'écologie urbaine, préserver les espaces verts en gestion raisonnée

Zéro phyto, réseau d'eau brute, protection et création de la biodiversité dans les espaces verts publics, embellissement et sécurisation des aménagements urbains, éclairage public à leds, la ville propose aujourd'hui un modèle d'écologie urbaine intégré.

Parier sur l'éducation pour s'approprier les valeurs écologiques

Miramas propose aux écoles des supports pédagogiques concrets pour une meilleure appropriation par la jeunesse des valeurs écologiques : maraîchage, jardins écoliers, compostage, etc.

Espaces verts publics : la stratégie du service municipal de l'environnement en cinq actions

- Choisir les végétaux adaptés au climat local et peu exigeants en eau ;
- Utiliser des engrais organiques et arrêter les traitements insecticides ;
- Mettre en place des méthodes alternatives au désherbage et aux traitements chimiques ;
- Raisonner l'arrosage par l'optimisation des ressources en eau.

Quelques exemples de réalisations

- **Favoriser la pédagogie : création d'un jardin méditerranéen sec** devant le lycée Jean-Cocteau. Le jardin Gérard-Simiand, inauguré en 2013, est un modèle de conception écologique, économe en eau brute, réalisé avec des plantes et des arbres résistants à la sécheresse (lavande, romarin, arbousier ou encore des micocouliers et des arbres de Judée).
- **Valoriser le cadre de vie : aménagement paysager des abords de la déviation routière et du parc de la Péronne**
 - Réalisation des aménagements et plantations en 2017 marquent les nouvelles entrées de ville ;
 - Création de pistes cyclables aux Molières ;
 - Préservation avec le Symcrau (Syndicat mixte de la nappe phréatique de la Crau), du réseau d'irrigation du domaine de la Péronne (la nappe phréatique et les bassins de rétention alimentant la commune en eau potable de haute qualité) ;
 - Création d'un cheminement de pistes cyclables et piétons entre l'avenue du Nord et la plateforme logistique de Clésud ;
 - Stabilisation et embellissement des terrains remaniés : 18 ha de fleurs adaptées au climat et de faible entretien.
- **Entretien le patrimoine : restauration du Parc de la Poudrerie**
 - Chaque année, des chantiers de rénovation réalisés par des bénévoles venus du monde entier, se tiennent pour restaurer le patrimoine : réalimenter en eau le moulin du site, rendre lisible le circuit historique de l'eau, restaurer la chapelle Saint-Vincent et le lavoir. Un sentier d'interprétation historique et botanique inauguré en juin 2017 permet de dévoiler les trésors de ce site d'exception.
- **Préserver la biodiversité**
 - Mesures de préservation et suivis des espèces (tortue cistude, triton palmé, lézard ocellé, etc.) sont développées au sein du [Parc de la Poudrerie](#) et des autres espaces verts de Miramas.

Miramas, Ville Fleurie ?

Récompensée, cette année encore, par le label « Villes et Villages Fleuris », Miramas poursuit son action pour la préservation de l'environnement et la qualité de vie dans la commune. En complément, le Jury régional du Label a décidé d'attribuer à la ville un prix spécial régional pour la « stratégie d'aménagement paysagère et de sensibilisation de la population ».

Le jury a pu ainsi constater la gestion raisonnée des espaces naturels de la ville, adaptée aux changements climatiques, avec notamment le recours à des essences végétales méditerranéennes, peu consommatrices en eau, ainsi que l'arrosage de 90 % des espaces verts en eau brute. Attentif à la place accordée au végétal dans l'aménagement de l'espace public, le label a souligné plusieurs projets, tels le jardin de l'Olympie, le projet de requalification de l'entrée nord, où plus de 100 arbres et 7 000 plantes ont été plantés, ou encore un « urbanisme favorable à la santé » dans le projet de rénovation urbaine des quartiers Maille 1/Mercure.

Permis de végétaliser

Habitants, associations, comités de quartiers, commerçants, vous êtes invités à semer de la nature dans votre ville !

→ [Demander une autorisation pour jardiner dans la rue](#)

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT, C'EST AUSSI SE PROTÉGER

Les conditions climatiques du département des Bouches-du-Rhône le soumettent à des risques élevés d'incendie et de sécheresse. Pour minimiser les impacts, chacun a son rôle à jouer.

Débroussailler, ce n'est pas que débroussailler

Le département étant soumis à un risque élevé d'incendie de forêt, les particuliers



Illustration © Ucciani Dessins

sont tenus à des obligations concernant le débroussaillage autour de leurs constructions, voies privées et sur leurs terrains. Ce plan consiste à éclaircir la végétation autour des constructions dans le but de diminuer l'intensité et la propagation des incendies, de protéger les habitations et les personnes menacées et faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende comprise entre 750 et 1500 €.

Plus d'informations :

→ [Préfecture des Bouches-du-Rhône](#)

→ [Obligation légale de débroussaillage](#)

Vigilance sécheresse

Régulièrement, le préfet des Bouches-du-Rhône, déclare le département en état de vigilance sécheresse et appelle chacun à la responsabilité quant à ses besoins en eau en la limitant au maximum afin d'éviter tout gaspillage. Les recommandations sont simples :

- restreindre les usages secondaires d'eau (nettoyage des voitures, remplissage de piscine...),
- réduire les consommations d'eau domestique,
- modérer l'arrosage des espaces verts,
- anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

CRÉER DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCO-VERTUEUX

Les infrastructures et les services de la ville se doivent d'être exemplaires, pour accompagner les habitants vers les bons réflexes. Depuis 2008, Miramas a pensé son avenir durablement, en pariant sur l'intelligence collective de ses habitants.

Construire les infrastructures qui facilitent les déplacements « propres »

Faciliter les transports en commun, développer des voies cyclables et pédestres, améliorer le réseau routier par une déviation reliant l'Est et le Nord de la ville, créer d'ici 2030 un Pôle multimodal autour d'une gare modernisée : voilà quelques-unes des réalisations de Miramas pour une mobilité responsable.

Inaugurée en 2017, la nouvelle déviation libère le centre-ville de 12 000 véhicules/jours.

Accroître l'offre de services pour générer des réflexes éco-responsables

- Déploiement du numérique et de la fibre : création d'un data center pour les services municipaux.
- Création et réhabilitation des réseaux d'eaux (potable, usées et pluviales). Renforcer les réseaux d'eau brute pour les espaces publics et l'agriculture. Restructurer le réseau gravitaire d'irrigation.
- Éco-quartiers : rénover les quartiers de manière responsable et en faire des écosystèmes durables : eau, nature, énergie, lien social, mixité des habitants, etc.
- [Tri et valorisation des déchets](#) pour limiter l'enfouissement ou l'incinération. Nouvelle déchetterie pour les particuliers ouverte 7j /7 pour élargir l'offre de services.

En téléchargement

→ [Obligation légale de débroussaillage](#)

→ [Règlement des arrosages](#)



Favoriser la nature en ville, c'est l'engagement de tous à Miramas. Si la municipalité protège ses espaces verts et zones naturelles, développe les jardins partagés et offre à tous le permis de végétaliser la ville, la participation des habitants reste au coeur de l'embellissement de la ville. En témoignent l'engouement pour les jardins familiaux ou encore l'acquisition de composteurs.

Géraldine Buti - adjointe au maire, déléguée à l'environnement et au développement durable

